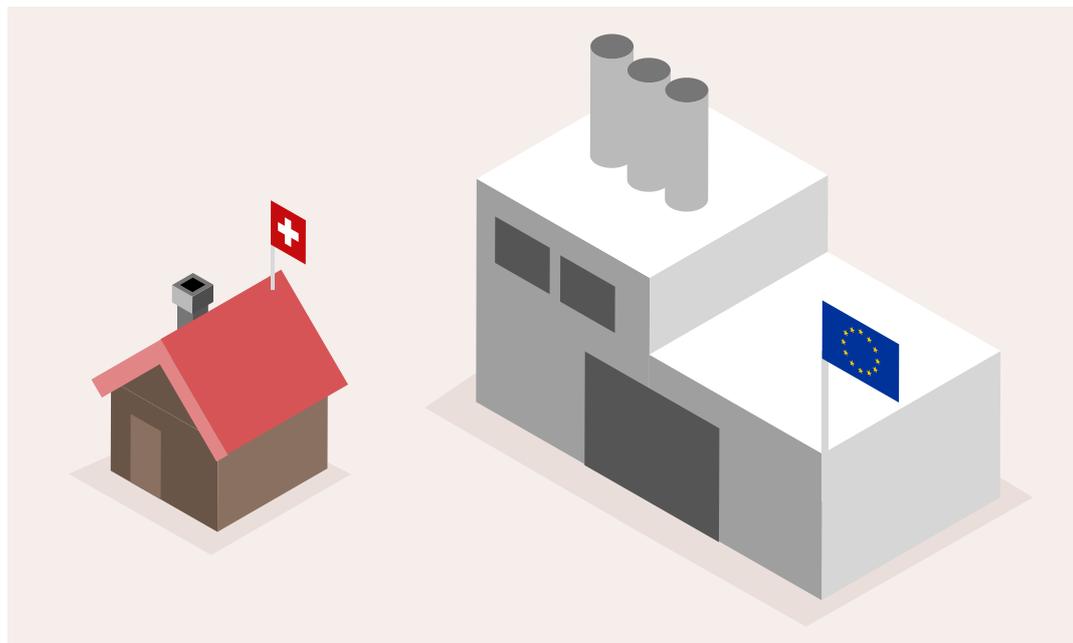


Faits autour de la viande

# Bien-être animal



## De faibles dimensions

Par rapport à l'étranger, l'agriculture suisse se distingue par des exploitations de taille raisonnable et un petit nombre d'animaux par ferme.

## Conditions de détention

### L'élevage intensif est très discutable d'un point de vue éthique et doit être interdit en Suisse.

Comparée à d'autres parties du monde, la détention animale en Suisse s'effectue à de petites échelles. Les paysans travaillent dans des exploitations familiales et sont quotidiennement dans les stabulations. D'une manière générale, les dispositions relatives à la protection des animaux comptent parmi les plus strictes au monde. Les réglementations sur les effectifs maximaux empêchent un élevage intensif industriel. S'agissant des poules pondeuses, on autorise p. ex. 18'000 animaux adultes au maximum, et s'agissant des porcs d'engraissement, 1'500 bêtes au maximum. En comparaison, on trouve en Allemagne des exploitations comptant 600'000 volailles.

Chez nos voisins allemands, la part des grandes exploitations connaît une forte croissance. Ainsi, entre 2010 et 2019, le nombre d'exploitations comptant plus de 5'000 porcs a augmenté de 67 %, et celui des exploitations d'élevage bovin comptant plus de 200 bêtes a progressé de 14 %.<sup>a</sup>

En Suisse, l'État encourage par ailleurs la détention responsable, par exemple avec les programmes volontaires «Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux» (SST) et «Sorties régulières en plein air» (SRPA). En 2018, 85,6 % des exploitations participaient déjà au programme SRPA, et 57,2 % au programme SST.<sup>b</sup>

## **À quoi ressemblerait une Suisse sans détention agricole d'animaux de rente?**

Les avantages de la détention d'animaux de rente en Suisse sont nombreux. Les prestations de services suivantes générées par la détention animale (effets externes positifs) disparaîtraient alors:

Le ruminant, en particulier, fournit de précieuses matières premières alimentaires, transforme une grande partie de la biomasse végétale qui ne peut être utilisée directement pour la consommation humaine en protéines animales, fournit des engrais organiques pour préserver la fertilité des sols, contribue à la préservation des paysages et à l'entretien des surfaces libres (favorisant les activités agricoles et non agricoles comme le tourisme), permet une utilisation décentralisée des terres, un pacage (extensif) adapté en relation avec des surfaces écologiques de compensation, et soutient notamment dans les régions de montagne la préservation de la biodiversité de la flore.<sup>c</sup>

Si les prairies n'étaient pas entretenues par les animaux, elles se transformeraient en friches puis en forêts. Ces surfaces ne contribueraient alors plus à la production de denrées alimentaires et ferait reculer la biodiversité. La vision d'une agriculture sans détention animale est surtout due à un manque de connaissances des bases agronomiques.<sup>d</sup>

## **La détention animale en Suisse ne diffère pas de celle de l'étranger.**

La Suisse possède une loi sur la protection des animaux très sévère et a une valeur de modèle sur le plan international. Il est interdit de causer des douleurs, des maux ou des dommages à un animal.<sup>e</sup> Contrairement aux pays voisins, couper la queue des cochons ou le bec des poulets, par exemple, est punissable en Suisse. La détention de poules pondeuses en batterie est même interdite depuis 30 ans dans notre pays!<sup>f</sup>

Il existe par ailleurs des différences énormes en ce qui concerne les transports d'animaux: la Suisse possède les règles les plus strictes au monde en la matière.<sup>g</sup> Ainsi, l'UE autorise les transports de porcs pendant 24 heures d'affilée.<sup>h</sup> En Suisse, en revanche, la durée du trajet ne doit pas dépasser six heures, et les porcs doivent dans tous les cas être déchargés du camion qui les transporte après huit heures au maximum.<sup>ij</sup> L'espace minimal réservé aux animaux lors du transport et dans les parcs d'attente à l'abattoir est également soumis à une législation stricte.<sup>k</sup>

Un sondage commandé par Proviande (en août 2016) et mené par la société Dichter Research AG montre que 76 % des personnes interrogées ont une grande confiance dans la viande suisse, notamment en raison des contrôles, de la grande qualité et de la détention animale conforme aux exigences des espèces.

Des informations supplémentaires expliquant pourquoi la consommation régionale de produits d'origine animale présente des avantages se trouvent également sous la rubrique «Pourquoi la viande suisse».

## **En tant que consommateur/trice, je ne peux nullement influencer la détention animale en Suisse.**

Les consommateurs ont une influence directe sur la manière dont sont détenus les animaux. Par leur comportement d'achat, ils décident de la manière dont est produite la viande et donc également du niveau de bien-être des animaux. Mais bien-être animal maximal et prix minimaux ne vont pas de pair: c'est la raison pour laquelle la décision d'achat ne devrait pas se baser sur le prix.<sup>lm</sup>

En Suisse, les consommateurs ont le choix entre différents labels, qui n'accordent pas

tous la même importance au bien-être animal.<sup>n</sup> La Protection Suisse des Animaux attribue également une meilleure note à la viande suisse qu'à la viande étrangère. La part des labels de la viande suisse dans les ventes se situe entre 12 et 40 % en fonction de la sorte de viande.<sup>o</sup> Il reste donc un potentiel considérable en la matière. Pour favoriser l'évolution vers des parts de labels plus importantes, il est également de la responsabilité des consommateurs de veiller, avant de faire leur choix, à des conditions de production particulièrement respectueuses des animaux et de l'environnement.

## Agriculture

### **L'agriculture suisse ne fait pas assez de choses en faveur d'une détention respectueuse des animaux.**

Outre la loi sur la protection des animaux qui est déjà sévère, l'État suisse encourage des programmes pour des modes de détention encore plus respectueux des animaux tels que les programmes «Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)» et «Sorties régulières en plein air (SRPA)». Ceux-ci sont mis en œuvre par les exploitations et garantissent ainsi un standard comparable et élevé sur les exploitations agricoles suisses. Le programme SRPA garantit un mode de détention des animaux qui leur permet d'évoluer librement dans les prés ou dans une courette, été comme hiver. Dans le programme SST, les animaux sont détenus en groupes et les bovins ainsi que les porcins évoluent dans une stabulation libre très lumineuse et disposent de surfaces de repos pourvues de litière.<sup>p</sup> Conformément au rapport agricole 2019, 85,6 % des exploitations participent déjà au programme SRPA.<sup>q</sup>

L'alimentation animale, conforme aux exigences des espèces et respectueuse de l'environnement, aide elle aussi à avoir des animaux en bonne santé et jouissant d'un grand bien-être dans notre pays. Les aliments pour animaux sont sévèrement contrôlés par la Confédération et ne doivent contenir ni organismes génétiquement modifiés, ni farines animales.<sup>r</sup> L'adjonction d'hormones et d'antibiotiques visant à obtenir de meilleurs rendements a été interdite dans notre pays dès 1999.<sup>s</sup>

## Antibiotiques et pesticides

### **On donne aujourd'hui à de nombreux animaux des antibiotiques et des hormones visant à obtenir de meilleurs rendements.**

La Suisse a interdit dès les années 90 l'affouragement avec des antibiotiques ainsi que l'utilisation d'hormones comme stimulateurs de performance. La stratégie adoptée par la Confédération pour réduire les résistances aux antibiotiques (StAR) a pour objectif de ne plus utiliser, tant dans la détention animale qu'en médecine humaine, qu'autant d'antibiotiques que nécessaire et aussi peu que possible. Ceci notamment parce que certaines bactéries ont déjà développé des résistances et qu'il est donc impossible de les combattre avec des antibiotiques.

En outre, des délais d'attente s'appliquent pour les animaux qui ont été traités avec des médicaments. Durant cette période définie, le médicament peut se dégrader et ni le lait ni

la viande ne peuvent être commercialisés. Aucun résidu d'antibiotiques ne doit être présent dans les denrées alimentaires: ni dans les produits importés, ni dans les produits indigènes. Ceci fait l'objet de contrôles.

## Liste des sources

- a** [https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2020/01/PD20\\_Noo1\\_413.html](https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2020/01/PD20_Noo1_413.html)
- b** <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-au-systeme-de-production>
- c** Kampmann et al. 2007 et AgrIDEA
- d** Rosner et al. 2016
- e** <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20080796/index.html>
- f** <https://www.verantwortungsvolle-landwirtschaft.ch/de/verantwortungsvoll-in/tierhaltung.html>
- g** PSA, protection des animaux et agriculture:  
[http://www.protection-animaux.com/publications/animaux\\_de\\_rente/docs/agriculture.html](http://www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_rente/docs/agriculture.html)
- h** <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32005R0001>
- i** <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20022103/index.html>
- j** <https://www.watson.ch/schweiz/tier/520797322-tierhaltung-in-der-schweiz-und-in-der-eu-im-vergleich>
- k** OSAV, dispositions relatives aux abattoirs: <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaeh-rung/lebensmittelsicherheit/verantwortlichkeiten/schlachtbetriebe.html>
- l** <https://www.verantwortungsvolle-landwirtschaft.ch/de/verantwortungsvoll-in/tierhaltung.html>
- m** [https://www.lid.ch/fileadmin/lid/infoservices/Dossier/473/LID\\_Dossier\\_473.pdf](https://www.lid.ch/fileadmin/lid/infoservices/Dossier/473/LID_Dossier_473.pdf)
- n** <https://mangeravecducoeur.ch/>
- o** [https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/o4\\_Medien/Publikationen/Situationsberichte/Rapport\\_de\\_situation\\_2016.pdf](https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/o4_Medien/Publikationen/Situationsberichte/Rapport_de_situation_2016.pdf), p. 21.
- p** <https://www.verantwortungsvolle-landwirtschaft.ch/de/verantwortungsvoll-in/tierhaltung.html>
- q** <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/contributions-au-systeme-de-production>
- r** Association suisse des fabricants d'aliments fourragers: <https://www.vsf-mills.ch/106/73/76/110/?oid=110&lang=fr>
- s** Ordonnance agricole sur la déclaration, art. 2: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20030958/index.html>



Suisse. Naturellement.